

ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT IRES DE L'UFR SCIENCES

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;

Vu le décret n°2011-1010 du 24 aout 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;

Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;

Vu les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;

Vu le règlement intérieur du département IRES de l'UFR Sciences ;

Vu l'arrêté électoral en date du 30 janvier 2023 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : Enseignants du secondaire rattachés à l'IRES

Sièges à pourvoir : 3 titulaires

Inscrits: 78 Votants: 6

Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages valablement exprimés : 6 Taux de participation électorale : 7.69%

Quotient électoral: 2

Ont obtenu:

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Liste des enseignants du primaire et secondaire	6	3	0	3



Sont élus :

Listes	Sièges	Noms Titulaires
Liste des enseignants du primaire et secondaire	3	AUROY Didier NENY Florence MOUSSAVOU François

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR **SCIENCES** et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'UFR Sciences est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 02 mars 2023

Pour le Président et par délégation, La directrice de l'UFR **SCIENCES**

Laurence MOURET

Laurence MOURET